

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 4 AOÛT 2014, À 20 H,
À LA SALLE MULTIFONCTIONNELLE SITUÉE AU
1330, CHEMIN ROYAL, SAINT-LAURENT-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS**

PRÉSENTS : MM. Yves Coulombe, maire
 Sylvain Delisle, conseiller
 Louis Gosselin, conseiller
 Julien Milot, conseiller
 Mme Debbie Deslauriers, conseillère

ABSENTS: Mme Josée Pelletier
 M. Serge Pouliot, conseiller

Michelle Moisan, directrice générale est aussi présente et agit en tant que secrétaire d'assemblée.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 juillet 2014
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 15 juillet 2014
5. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 22 juillet 2014
6. Dépôt du résultat de la procédure d'enregistrement tenue le 31 juillet 2014
7. Rapport des inspecteurs en bâtiments de la M.R.C.
8. Rapport des membres du conseil et du maire.
9. Résolution: Date du référendum - Enfouissement
10. Résolution: Appropriation de fonds pour l'éclairage de rues
11. Résolution: Renouvellement de l'entente triennale de service avec la Croix Rouge Canadienne
12. Comptes à payer
13. Période de questions
14. Clôture de la séance

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'assemblée est ouverte à 20 h par Yves Coulombe, maire de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans. Michelle Moisan fait fonction de secrétaire.

**RÉSOLUTION
NO : 598-14**

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par **Julien Milot**, appuyé par **Louis Gosselin** et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter l'ordre du jour tel que lu.

**RÉSOLUTION
NO : 599-14**

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENU LE 7 JUILLET 2014

Il est **proposé** par **Debbie Deslauriers**, appuyé par **Julien Milot** et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue **7 juillet 2014**, tel que rédigé.

**RÉSOLUTION
NO : 600-14**

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENU LE 15 JUILLET 2014

Il est **proposé** par **Louis Gosselin**, appuyé par **Debbie Deslauriers** et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue **15 juillet 2014**, tel que rédigé.

**RÉSOLUTION
NO : 601-14**

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENU LE 22 JUILLET 2014

Il est **proposé** par **Debbie Deslauriers**, appuyé par **Julien Milot** et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue **22 juillet 2014**, tel que rédigé.

**RÉSOLUTION
NO : 602-14**

6. DÉPÔT; RÉSULTAT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT TENU LE 31 JUILLET 2014 DE 9 H À 19 H, AU 1430, CHEMIN ROYAL, SAINT-LAURENT-DE-L'ÎLE D'ORLÉANS

RÈGLEMENT NUMÉRO 551-2014

Règlement décrétant des travaux d'enfouissement des réseaux câblés sur une distance de 945 mètres entre les numéros civiques 1426 et 1704 du chemin Royal et décrétant un emprunt de 2 720 000 \$ aux fins de réalisation de ces travaux

Je, soussignée, **Michelle Moisan**, directrice générale / secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans certifie

QUE le nombre de signatures de personnes habiles à voter requis pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 158.

QUE le nombre de personnes habiles à voter qui ont signé est de 286.

QUE le règlement numéro 551-2014 n'est pas réputé avoir été approuvé et que la tenue d'un scrutin est nécessaire à l'approbation de ce règlement.

MICHELLE MOISAN

Directrice générale / Secrétaire - trésorière

Il est **proposé** par **Louis Gosselin**, appuyé par **Debbie Deslauriers** et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le dépôt des résultats de la procédure d'enregistrement tenue le 31 juillet 2014.

7. **RAPPORT DES INSPECTEURS EN BÂTIMENTS DE LA M.R.C.**

Nombre de permis pour le mois de **juillet** 2014 : **18**
Coût des travaux **112 680 \$**

8. **RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL ET DU MAIRE**

Le maire et les conseillers donnent un compte rendu de leurs dossiers respectifs.

**RÉSOLUTION
NO : 603-14**

9. **RÉSOLUTION: DATE DU RÉFÉRENDUM: ENFOUISSEMENT**

ATTENDU les résultats de la tenue de registre du 31 juillet 2014;

ATTENDU que le conseil ne désire pas aller de l'avant avec la tenue d'un référendum coûteux;

Il est **proposé** par **Julien Milot**, appuyé par **Sylvain Delisle** et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents d'annuler le projet d'enfouissement des fils au coeur de la Municipalité.

**RÉSOLUTION
NO : 604-14**

10. **RÉSOLUTION: APPROPRIATION DE FONDS POUR L'ÉCLAIRAGE DE RUES**

ATTENDU que la Municipalité s'est prévalué du programme offert par Hydro Québec pour la conversion des luminaires de rues au sodium par des luminaires au DEL;

ATTENDU que l'achat des luminaires de la compagnie LUMEN au coût de 23 709 \$ a été autorisé par la résolution **565-14** et que l'installations a été accordé par la résolution **580-14** à la compagnie Traffic Control pour la somme de 5 100\$, le tout avant taxes;

Il est **proposé** par **Julien Milot**, appuyé par **Debbie Deslauriers** et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents, que la somme 28 878.02 \$ (incluant les taxes nettes) pour défrayer ces dépenses provienne du fonds de roulement et soit remboursée sur une période de 5 ans.

**RÉSOLUTION
NO : 605-14**

11. **RÉSOLUTION: RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE TRIENNALE DE SERVICE AVEC LA CROIX-ROUGE CANADIENNE**

Il est **proposé** par **Louis Gosselin**, appuyé par **Sylvain Delisle** et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents, de renouveler l'entente avec la Croix-Rouge Canadienne selon les termes stipulés dans le document no. C229615, que la municipalité s'engage à verser une contribution annuelle pour la durée de l'entente comme suit:

- 2014-2015: 0,15 \$ per capita
- 2015-2016: 0,15 \$ per capita
- 2016-2017: 0,16 \$ per capita

et de désigner, le maire ou le maire suppléant et la directrice générale pour signer l'entente.

**RÉSOLUTION
NO : 606-14**

12. COMPTES À PAYER

Il est **proposé** par **Debbie Deslaurier**, appuyé par **Sylvain Delisle** et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents, que le conseil autorise le paiement des comptes à payer totalisant **129 696,90\$** pour le mois de **juillet** 2014 et que le maire ou le maire suppléant ainsi que la directrice générale/secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans.

Certificat du secrétaire

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office que la Municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans possède en ce jour les crédits suffisants permettant de payer les effets décrits à la résolution numéro **606 -14**.

Michelle Moisan
Directrice générale /secrétaire-trésorière

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les conseillers et le maire répondent aux questions des citoyens présents.

**RÉSOLUTION
NO : 607-14**

14. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est **proposé** par **Sylvain Delisle** et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance à **20 h 55**.

MICHELLE MOISAN
DIRECTRICE GÉNÉRALE /
SECÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

YVES COULOMBE
MAIRE